



# Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
19 août 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Vienne, 22-24 août 2011

### Bonnes pratiques et initiatives relatives à la prévention de la corruption: politiques et pratiques en matière de sensibilisation eu égard en particulier aux articles 5, 7, 12 et 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption

#### Document d'information établi par le Secrétariat

##### Rectificatif

##### Paragraphe 22, troisième phrase

*Au lieu de* Monténégro, au Kosovo, en Turquie et en Moldova, *lire* au Monténégro,  
en République de Moldova et en Turquie, ainsi qu'au Kosovo<sup>2</sup>,

et *insérer* la note de bas de page qui suit:

<sup>2</sup> Toutes les références au Kosovo figurant dans le présent document d'information  
s'entendent comme étant conformes à la résolution 1244 (1999) du Conseil de  
sécurité.

